

2^{ème} ANNEE DE LICENCE AES

Groupe Cours n°1

Matière : Droit des obligations 2

Responsable de la matière : Mme MALBOSC-CANTEGRIL

Aucun document n'est autorisé.

1^{ère} question (10 points)

Comme chaque année, la commune de Fléchamp organise une braderie gigantesque sur trois jours qui attire une foule très dense. A cette occasion, les commerçants réalisent généralement un bon chiffre d'affaires. Le premier jour, Vincent V. s'apprêtait à installer un étal devant sa librairie lorsqu'il se souvint brusquement avoir laissé couler l'eau dans l'aquarium de Wanda, son poisson rouge, à son domicile. Il loua un vélo et, pour rentrer plus vite chez lui, décida de couper au travers de la braderie pourtant strictement réservée aux seuls piétons.

Au même moment, Mathilde M. qui avait repéré un sac vintage une heure plus tôt, vit qu'une autre cliente venait de le saisir, et n'hésita pas à bondir sur cette dernière pour tenter de le lui arracher des mains. Mais la cliente dénommée Virginie, n'entendit pas se laisser faire et en reculant percuta le vélo de Vincent. Ce dernier chuta lourdement et se blessa.

Il souffre d'une fracture du poignée occasionnant un arrêt de travail de 8 jours et l'impossibilité de participer au tournoi de tennis de Flécamp, auquel il était arrivé second en 2015 et qui cette année est doté d'un week-end à Marrakech. Qui plus est, il a perdu dans l'inondation de son salon des photos de famille auxquelles il tenait beaucoup. Enfin, la braderie de cette année ne lui a rien rapporté.

Il entend bien demander réparation à Virginie pour l'ensemble des dommages subis. Qu'en pensez-vous ?

2^{ème} question (10 points)

Honoré D., salarié depuis 5 ans au « Péché sucré », est en conflit avec son employeur M. Karak qui a refusé de lui octroyer la prime de fin d'année escomptée, et décide de se venger. A l'occasion de la confection des chocolats de Pâques, il n'hésite pas à substituer à la garniture habituelle de quelques œufs une crème salée. Il espère ainsi discréditer la célèbre pâtisserie.

L'un des œufs ainsi trafiqué est acheté par Mme Forénoir en vue de l'offrir à sa voisine, Mme Calisson, pour la remercier d'avoir taillé ses rosiers. Le lendemain, le fils de Mme Calisson l'informe que sa malheureuse mère est brutalement décédée. Elle souffrait d'une insuffisance cardiaque, et à ce titre était soumise à un régime sans sel très strict prescrit par ses médecins. Or, il a été établi par les services hospitaliers que le malaise cardiaque fatal de Mme Calisson était directement lié à l'absorption de sel.

Après que l'origine de cet incident tragique ait été déterminée et son auteur identifié en la personne de Honoré D., le fils de Mme Calisson entend bien demander réparation. Contre qui peut-il diriger son action devant les juges civils et sur quel(s) fondement(s) peut-il agir ?

() vous limiterez votre développement à la seule responsabilité civile, sans traiter l'aspect pénal.*

Question Bonus (2 points) : en 3 phrases seulement, énoncez les éléments de solution permettant de résoudre ce cas

M. Lebleu, propriétaire d'un T2 dans la résidence « le clos des loirs » le loue depuis quelques temps à Yann P., un jeune sculpteur rencontré lors de la FIAC (*Foire Internationale d'Art Contemporain*). M. Lebleu est très satisfait de cette situation car il est lui-même amateur d'art moderne et prêt à aider les artistes non encore reconnus. Il se trouve que Yann P. après s'être essayé au plâtre, utilise désormais une scie à métaux pour concevoir ses œuvres. A plusieurs reprises, Mlle Lerouge voisine immédiate de l'appartement occupé par Yann P. a écrit à M. Lebleu pour se plaindre du bruit incessant et parfois même nocturne, sans que celui-ci daigne lui répondre. Il faut préciser que le bruit strident de la scie à métaux est difficilement compatible avec le Tai-Chi, loisir favori de Mlle Lerouge et qu'elle pratique 2 heures tous les jours pour se détendre.

Sa patience est à bout ; elle vous consulte pour savoir si elle est en mesure d'intenter une action en justice en vue de réclamer à MM. Lebleu et/ou à son locataire des dommages et intérêts.
